



Séance ordinaire du comité exécutif de la Ville de Gatineau tenue dans la salle des comités de la Maison du citoyen, 25, rue Laurier, Gatineau, le mercredi 18 octobre 2023 à 9 h 36 à laquelle sont présents, madame la mairesse France Bélisle, Daniel Champagne, président, Gilles Chagnon, Marc Bureau et Mario Aubé formant quorum du comité.

Monsieur le conseiller Daniel Champagne, président du comité exécutif, préside la séance.

Sont également présents, mesdames et messieurs Simon Rousseau, directeur général, Christian Tanguay, directeur général adjoint, Services administratifs, Yess Gacem, directeur général adjoint, Relations citoyennes et communautés, André Turgeon, directeur général adjoint, Gestion des actifs et des projets, Andrée Loyer, directrice exécutive, Martin Dalpé, directeur de cabinet, Daniel Feeny et Martin Bisson, attachés politiques et M<sup>e</sup> Véronique Denis, greffière ainsi que Steven Boivin, conseiller, district électoral d'Aylmer, Alicia Lacasse-Brunet, conseillère, district électoral de Bellevue, Edmond Leclerc, conseiller, district électoral de Buckingham et Caroline Murray, conseillère, district électoral de Deschênes.

CE-2023-881

**MODIFICATION À LA RÉGLEMENTATION DE STATIONNEMENT -  
RUE DE PROVENCE - DISTRICT ÉLECTORAL DE TOURAINE -  
TIFFANY-LEE NORRIS PARENT**

**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité décrète une modification à la signalisation de stationnement sur la rue de Provence, dossier RS-23-247, comme illustré au plan numéro CRO-23-286 du 15 septembre 2023, le tout afin de :

Ajouter une zone de stationnement limité :

<b><u>Rue</u></b>	<b><u>Côté</u></b>	<b><u>Endroit</u></b>	<b><u>En vigueur</u></b>
De Provence	Ouest	D'un point situé à 14 m au nord de la rue Toulon, sur une distance de 38 m vers le nord	Limité à 15 minutes du lundi au vendredi de septembre à juin

La présente résolution annule ou remplace toute signalisation précédente régissant le stationnement dans la zone de stationnement mentionnée aux présentes.

Le Service des travaux publics est autorisé à procéder à la modification de la signalisation réglementaire requise, le tout selon les directives du Service des infrastructures et des projets, conformément au plan numéro CRO-23-286 qui fait partie intégrante de la présente.

Adoptée

CE-2023-882

**AUTORISER UN AJUSTEMENT DE COÛT DES HONORAIRES  
PROFESSIONNELS D'INGÉNIEURS-CONSEILS, SANS IMPACT BUDGÉTAIRE -  
CIMA+, S.E.N.C., SENTIER DU LIÈVRE OUEST - PHASE 1 - DISTRICT  
ÉLECTORAL DE BUCKINGHAM - EDMOND LECLERC**

**CONSIDÉRANT QUE** ce comité, par sa résolution numéro CE-2018-804 du 31 octobre 2018, adjugeait à la firme d'ingénieurs-conseils CIMA+, s.e.n.c., un mandat pour la conception, la préparation des plans et devis et la surveillance de chantier du projet d'aménagement du sentier du Lièvre Ouest – Phase 1, entre les rues Maclaren Ouest et Pierre-Laporte, pour un montant approximatif de 128 312,10 \$ incluant les taxes;

**CONSIDÉRANT QUE** ce comité, par sa résolution numéro CE-2020-756 du 25 novembre 2020, autorisait l'ajustement de coûts des honoraires professionnels d'ingénieurs-conseils, au montant de 46 530,28 \$ incluant les taxes, à la firme CIMA+, s.e.n.c. pour la réalisation d'études géotechniques additionnelles du projet d'aménagement du sentier du Lièvre Ouest – Phase 1, entre les rues Maclaren Ouest et Pierre-Laporte, portant le montant total cumulatif du mandat à 174 842,48 \$ incluant les taxes;

**CONSIDÉRANT QUE** les délégations de pouvoir numéros 186647 et 192950 ont déjà été approuvées pour un montant de 13 997,61 \$ incluant les taxes;

**CONSIDÉRANT QUE** la firme CIMA+, s.e.n.c. a déposé à la Ville une demande additionnelle d'honoraires professionnels d'un montant de 7 357,02 \$ incluant les taxes, pour l'ajustement des honoraires professionnels suite à un report des travaux portant le cumulatif des ajustements à approuver au montant de 21 354,63 \$ incluant les taxes;

**CONSIDÉRANT QU'**en vertu du Règlement numéro 816-2017 concernant la délégation de pouvoir du comité exécutif à certains fonctionnaires y incluant le pouvoir d'autoriser des dépenses et de passer des contrats au nom de la Ville de Gatineau, une résolution du comité exécutif est nécessaire puisque le montant d'ajustement dépasse la limite prévue au règlement;

**CONSIDÉRANT QU'**après vérification, le Service des infrastructures et des projets recommande cet ajustement de coût pour les honoraires professionnels supplémentaires encourus :

#### **PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité :

- entérine les délégations de pouvoir numéros 186647 et 192950 pour un montant de 13 997,61 \$ incluant les taxes;
- autorise l'ajustement de coût des honoraires professionnels supplémentaires encourus au montant de 7 357,02 \$ incluant les taxes, à la firme CIMA+, s.e.n.c., et ce, sans impact budgétaire, dans le cadre du projet d'aménagement du sentier du Lièvre Ouest – Phase 1, entre les rues Maclaren Ouest et Pierre-Laporte, portant ainsi le cumulatif des ajustements à approuver à un montant de 21 354,63 \$ incluant les taxes.

Le coût total révisé du mandat, à la suite de cet ajustement, représente un montant de 196 197,11 \$ incluant les taxes.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

<b>POSTE</b>	<b>MONTANT</b>	<b>DESCRIPTION</b>
18-16011-001	6 717,94 \$	PDI - Sentier du Lièvre Ouest, entre Masson-Angers et Buckingham - 16-3043 – Infrastructures - Plans et devis
04-13493	319,94 \$	TPS à recevoir - Ristourne
04-13593	319,14 \$	TVQ à recevoir - Ristourne

Un certificat du trésorier a été émis le 13 octobre 2023.

Adoptée

CE-2023-883

**MODIFICATION À LA SIGNALISATION DE STATIONNEMENT - BOULEVARD DE L'AMÉRIQUE-FRANÇAISE - DISTRICT ÉLECTORAL DE MITIGOMIJOKAN - ANIK DES MARAIS**

**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité décrète une modification à la signalisation de stationnement sur le boulevard de l'Amérique-Française, dossier RS-23-261, comme illustré au plan numéro CRO-23-301 du 27 septembre 2023, le tout afin de :

Implanter une zone de stationnement interdit :

<u>Rue</u>	<u>Côté</u>	<u>Endroit</u>	<u>En vigueur</u>
Amérique-Française	nord	À partir de la rue du Conservatoire, sur une distance de 40 m vers l'est	En tout temps

La présente résolution annule ou remplace toute signalisation précédente régissant le stationnement dans la zone de stationnement mentionnée aux présentes.

Le Service des travaux publics est autorisé à procéder à l'installation de la signalisation réglementaire requise, le tout selon les directives du Service des infrastructures et des projets, conformément au plan numéro CRO-23-301 qui fait partie intégrante de la présente.

Adoptée

CE-2023-884

**RÉSILIATION DE CONTRAT - SECTION A - SOUMISSION 2022 SP 260 - INSPECTION ET ENTRETIEN DES GÉNÉRATRICES - SERVICE DES TRAVAUX PUBLICS**

**CONSIDÉRANT QUE** ce comité, par sa résolution numéro CE-2023-345 du 2 mai 2023, a octroyé trois contrats (section A, section B et section C) à la firme Way Power Solution inc. pour les services d'inspection et d'entretien des génératrices d'un montant total approximatif pour la section A de 1 223 538,66 \$ incluant les taxes, pour une période de trois ans;

**CONSIDÉRANT QUE** Way Power Solution inc. ne dispose pas de l'autorisation de contracter émise pas l'AMP et requise dans le cadre de contrat de service ayant une valeur de 1 million et plus;

**CONSIDÉRANT QUE** l'article 60 du Règlement numéro 14-2001 concernant la régie interne du conseil, des commissions et du comité plénier ainsi que le partage des fonctions entre le conseil et le comité exécutif, comme amendé, accorde au comité exécutif le pouvoir d'accorder tout contrat assujetti à la procédure d'appel d'offres;

**CONSIDÉRANT QU'**il y a donc lieu que la position de la Ville soit exprimée par ce comité, autorité compétente et décisionnelle en matière d'appels d'offres et d'octroi des contrats pouvant en découler :

**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité résilie le contrat pour la section A octroyé à la firme Way Power Solution inc., 2-22, rue de Valcourt, Gatineau, Québec, J8T 8G8, pour les trois sections de l'inspection et l'entretien des génératrices pour une période de trois ans, pour un montant total approximatif de 1 223 538,66 \$ incluant les taxes, dans le cadre de l'appel d'offres 2022 SP 260 pour les raisons ci-dessus mentionnées.

Un certificat du trésorier a été émis le 13 octobre 2023.

Adoptée

CE-2023-885

**APPROBATION DE LA LISTE DES PIÈCES DE COMPTES À PAYER PA NUMÉRO 37 - ACCEPTATION DE LA LISTE DES PIÈCES DE COMPTES À PAYER PD NUMÉRO 39 - LA LISTE DES RÉQUISITIONS NUMÉRO 38 AINSI QUE LA LISTE DES EMBAUCHES NUMÉRO 38**

**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

QUE ce comité approuve la liste des pièces de comptes à payer PA numéro 37, accepte le dépôt de la liste des pièces de comptes à payer PD numéro 39, la liste des réquisitions numéro 38, ainsi que la liste des embauches numéro 38 :

Numéros des listes	Descriptions	Montants	Périodes
Liste PA numéro 37	Pièces de comptes à payer	39 907,20 \$	25 au 29 septembre 2023
Liste PD numéro 39	Pièces de comptes à payer	539 610,44 \$	25 au 29 septembre 2023
Liste des réquisitions numéro 38	Pièces de comptes à payer	4 727,94 \$	25 au 29 septembre 2023
Liste des embauches numéro 38	Embauche du personnel temporaire	501 628,76 \$	18 au 23 septembre 2023

Un certificat du trésorier a été émis le 13 octobre 2023.

Adoptée

CE-2023-886

**APPROBATION DE LA LISTE DES PIÈCES DE COMPTES À PAYER PA NUMÉRO 38 - ACCEPTATION DE LA LISTE DES PIÈCES DE COMPTES À PAYER PD NUMÉRO 40 - LA LISTE DES RÉQUISITIONS NUMÉRO 39 AINSI QUE LA LISTE DES EMBAUCHES NUMÉRO 39**

**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

QUE ce comité approuve la liste des pièces de comptes à payer PA numéro 38, accepte le dépôt de la liste des pièces de comptes à payer PD numéro 40, la liste des réquisitions numéro 39, ainsi que la liste des embauches numéro 39 :

Numéros des listes	Descriptions	Montants	Périodes
Liste PA numéro 38	Pièces de comptes à payer	60 369,58 \$	2 au 6 octobre 2023
Liste PD numéro 40	Pièces de comptes à payer	677 453,11 \$	2 au 6 octobre 2023
Liste des réquisitions numéro 39	Pièces de comptes à payer	1266,25 \$	2 au 6 octobre 2023
Liste des embauches numéro 39	Embauche du personnel temporaire	277 510,28 \$	24 au 30 septembre 2023

Un certificat du trésorier a été émis le 13 octobre 2023.

Adoptée

CE-2023-887

**ACCEPTATION DE LA LISTE DES COMMANDES C-35 POUR UN MONTANT TOTAL DE 138 604,45 \$ POUR LA PÉRIODE DU 28 SEPTEMBRE AU 4 OCTOBRE 2023****PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité accepte le dépôt de la liste des commandes C-35 d'un montant de 138 604,45 \$ pour la période du 28 septembre au 4 octobre 2023.

Un certificat du trésorier a été émis le 13 octobre 2023.

Adoptée

CE-2023-888

**SOUSSION 2023 SP 314 - LOCATION D'UN RÉSEAU À LARGE BANDE - SERVICE DES TECHNOLOGIES DE L'INFORMATION****PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité adjuge des contrats aux firmes suivantes, en conformité avec les documents d'appel d'offres et leurs soumissions déposées le 28 juin 2023, après évaluation par un comité de sélection, conformément à la grille d'évaluation autorisée, à savoir :

- **Section 1 Réseau de fibres** : À la firme Vidéotron Itée, située au 612, rue Saint-Jacques, Montréal, Québec, H3C 4M8, comme étant la seule soumission reçue et conforme pour la section 1 pour un montant total approximatif de 2 284 708,01 \$ incluant les taxes;
- **Section 2 Service internet** : À la firme TELUS Communications inc., située au 630, boulevard René-Lévesque Ouest, Montréal, Québec, H3B 1S6, comme étant la plus basse soumission reçue et conforme pour la section 2 pour un montant total approximatif de 120 075,29 \$ incluant les taxes.

De plus, ce comité retient les prix mensuels des articles 1-D.1" et 1-D.2" de la section 1 et 2.1" et 2.2" de la section 2.

Les contrats seront d'une durée de 66 mois, débutant le 1<sup>er</sup> janvier 2024 et se terminant le 30 juin 2029 avec la possibilité de les renouveler pour deux périodes additionnelles d'une année chacune.

Après la première année, les prix seront révisés annuellement, le tout basé sur l'indice des prix à la consommation pour le Canada (IPC).

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire 02-13450-334 – Infrastructure – Télécommunication informatique.

Le trésorier est autorisé à prévoir les sommes nécessaires aux budgets des années 2024 à 2029 afin de donner suite à la présente.

Un certificat du trésorier a été émis le 13 octobre 2023.

Adoptée

CE-2023-889

**SOUSSION 2023 SP 380 - SERVICE DE SCÉNOGRAPHIE POUR DIVERS ÉVÉNEMENTS - SERVICE DES ARTS, DE LA CULTURE ET DES LETTRES****PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité adjuge un contrat à la firme Perfecson, 39, rue de Valcourt, Gatineau, Québec, J8T 8G9, pour le service de scénographie pour divers événements et le service de captation de production de télédiffusion des séances du conseil municipal, sur la base des taux horaires inscrits à la formule de soumission pour un montant total approximatif de 397 825,00 \$ incluant les taxes, le tout en conformité avec les documents d'appels d'offres et sa soumission déposée le 11 septembre 2023.

Le contrat sera d'une durée d'un an, à compter de l'adjudication du contrat.

De plus, ce comité autorise le trésorier à prévoir les sommes nécessaires au budget de l'année 2024 afin de donner suite à la présente.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

<b>POSTE</b>	<b>MONTANT TOTAL (INCLUANT LES TAXES)</b>	<b>DESCRIPTION</b>
02-72133-438	68 036,46 \$	Cabaret La Blanche
02-72134-438	169 703,10 \$	Salle Jean-Després
02-19921-438	148 806,39 \$	Maison du citoyen
02-71531-438	11 279,05 \$	Un été show

Un certificat du trésorier a été émis le 16 octobre 2023.

Adoptée

**CE-2023-890**

**REJET - SOUMISSION 2023 SP 067 - TRAVAUX CORRECTIFS SURVERSE G62  
(LIMOUSIN / CAVALIÈRE) - SERVICE DES INFRASTRUCTURES ET DES  
PROJETS**

**CONSIDÉRANT QUE** le Service de l'approvisionnement responsable a lancé, le jeudi 18 mai 2023, un appel d'offres public pour les travaux correctifs surverse G62 (Limousin / Cavalière);

**CONSIDÉRANT QUE** les prix soumis dépassent les disponibilités budgétaires;

**CONSIDÉRANT QUE** l'article 60 du Règlement numéro 14-2001 concernant la régie interne du conseil, des commissions et du comité plénier ainsi que le partage des fonctions entre le conseil et le comité exécutif, comme amendé, accorde au comité exécutif le pouvoir d'accorder tout contrat assujéti à la procédure d'appel d'offres;

**CONSIDÉRANT QU'**il y a donc lieu que la position de la Ville soit exprimée par ce comité, autorité compétente et décisionnelle en matière d'appels d'offres et d'octroi des contrats pouvant en découler :

**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité rejette la seule soumission reçue dans le cadre de l'appel d'offres 2023 SP 067 et autorise le Service de l'approvisionnement responsable à lancer un nouvel appel d'offres au moment jugé opportun.

Un certificat du trésorier a été émis le 16 octobre 2023.

Adoptée

---

**DANIEL CHAMPAGNE**  
Président  
Comité exécutif

---

**M<sup>e</sup> VÉRONIQUE DENIS**  
Greffière  
Comité exécutif